

CONSEIL SYNDICAL DU 12 AVRIL 2022 A 18H30

COMPTE RENDU

Ordre du jour

Table des matières

1. APPROBATION DU COMPTE - RENDU PRÉCÉDENT	2
2. PRÉSENTATION DES TARIFS AVAMAR ET LOCATION SALLE DE CONFÉRENCE	2
3. DÉSIGNATION DE REMPLACEMENTS DE MEMBRES DÉMISSIONNAIRES DU CONSEIL SYNDICAL.....	4
4. ADHÉSION D'UNE NOUVELLE COLLECTIVITÉ	4
5. PARTICIPATION DU SYNDICAT MIXTE A LA COTISATION ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES AGENTS.....	4
6. APPROBATION DU BUDGET 2022 DE L'EPIC	5
7. APPEL A PROJET CYBERSECURITE VIA NUMERIAN.....	7
8. POINT DATACENTER	7
9. POINTS DIVERS.....	7

Les membres du Comité Syndical se sont réunis à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérien, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du mardi 12 avril 2022.

Présents : Mesdames et Messieurs, BERNARD Jérôme, BOUCHARDON Mickael, BOULLE Didier, BOURJAT Laëticia, BRUN Claude, BSERENI Stella, CHAPEL Clément, CHAUMONT Jean-Luc, CHIARUCCI Fabiano, ESSAYAR Khalid, GRAMATIKOFF Iwan, LEFEBVRE Jean-Pierre, MAZET Grégory, MOULIN Gilbert, PERRIN Mathieu, PETITJEAN Gilbert, REYNAUD Christelle, RIPOCHE Bernard, ROUDIER Julie, SENECLAUZE Bruno, TOURVIEILHE Max.

Absents : Mesdames et Messieurs, BARRY Francis, CARRIER Martine, FERLAY Aurélien, FRANCOIS Patrick, ORENES LERMA José, RULLIERE Yves.

Excusés : Mesdames et Messieurs, CAVROY Antoine, CHAPEL Clément, DAVID Sylvette, DELAPLACETTE Philippe, DOS SANTOS Antoine, FOUTRY Jean-Marie, GAUTHIER Patrick, GRIFFE Gérard, LAMBERT Jean-Michel, LARUE Fabrice, LEBRAT Jérôme, MAISONNAT Pierre, MAUDUIT Jean-Yvon, NAJI Driss, RAMERINI Danielle, ROBERTON Gérard, SANCHEZ Josiane, VILLARD Benoit.

Procurations :

M. CAVROY Antoine donne pouvoir à M. CHAUMONT Jean-Luc,
M. MAISONNAT Pierre donne pouvoir à M. BERNARD Jérôme,
M. NAJI Driss donne pouvoir à M. GRAMATIKOFF Iwan,
Mme RAMERINI donne pouvoir à M. BOUCHARDON Mickael,
M. ROBERTON Gérard donne pouvoir à M. SENECLAUZE Bruno.

Désignation du secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON.

Début de séance : 18h48

1. APPROBATION DU COMPTE - RENDU PRÉCÉDENT

Il est proposé de soumettre à l'approbation du Comité Syndical le compte-rendu de séance précédente :

- Conseil Syndical du 8 février 2022

Le président invite les membres du Conseil Syndical à approuver le compte rendu.

Sans observation ni modification, le compte-rendu du 08 février 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2. PRÉSENTATION DES TARIFS AVAMAR ET LOCATION SALLE DE CONFÉRENCE

Rappel des statuts :

« Article 7 – Budget

Le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit :

- des subventions,
- des souscriptions particulières et d'offres de concours,
- le produit des activités de l'EPIC
- les recettes issues de la commercialisation des prestations assurées ainsi que la vente de matériels,
- des dons et legs,

Le président propose que les tarifs des prestations et services de Numérian restent inchangés pour 2022 hormis le coût de :

- Prestation solution Avamar

Ce logiciel permet de sauvegarder les données des collectivités dans le data Center Numérian. Ce choix de produit correspond à un axe majeur de la volonté politique de sauvegardes qui chiffre l'intégralité des données. Cette technologie a la faculté de faire autant de sauvegardes que l'on souhaite (journalières, hebdomadaires, mensuelles..), de revenir sur les sauvegardes autant qu'on le désire et permet des sauvegardes quelques soit le nombre de gigaoctets. Ce logiciel ne prend pas de place de stockage sur le poste.

Soucieux que les communes puissent sécuriser l'ensemble de leurs données, Numérian propose un service de sauvegarde déportée. Cette prestation leur permet de les retrouver en tout temps et s'adapte aux collectivités quelle que soit leur strate.

Il s'agit avec cet aménagement de permettre un déploiement auprès des collectivités qui n'ont pas de solution de sécurité pérenne.

Tarifs AVAMAR actuels par an :

Valeurs de caractéristique	Prix de vente
Volume de données: Inférieur à 4 GO	75,00
Volume de données: 4 à 8 GO	150,00
Volume de données: 8 à 15 GO	300,00
Volume de données: 15 à 35 GO	800,00
Volume de données: 35 à 60 GO	1 400,00
Volume de données: 60 à 100 GO	2 800,00
Volume de données: Tranche de 10...	14,00
Volume de données: 1 GO	0,00

Le président explique qu'une réflexion a été menée sur les tarifs de l'offre de services Avamar afin d'assurer la sécurisation des données pour les collectivités.
C'est une avancée technique forte avec une finalité d'intérêt général.

La nouvelle proposition est donc la suivante :

Tarif dégressif				
Durée d'amortissements	Seuil de rentabilité en %	Prix 50Go/mois	Prix 100Go/mois	Prix 250Go/mois
5 ans	60	18 €	30 €	72 €

Nous nous démarquons du fait que les concurrents cumulent les sauvegardes avec le danger de devoir de manière systématique opter pour des offres supérieures. Ce serait un engagement sur une année pour les collectivités avec une sauvegarde personnalisable automatique ou manuelle.

Proposition de M. Jean-Luc CHAUMONT : offrir les 50 premiers gigaoctet.

Réponse de M. Frédéric JACOUTON, responsable du service Data center de Numérian : 50gigaoctet couvrent les données financières et bureautiques entièrement pour une commune de moins de 1000 habitants.

Une proposition de M. Claude LEBRUN est d'enlever la tranche des 50ga et de baisser le tarif de celle de 100ga car en plus des données financières et bureautiques, on pourrait intégrer les plans de chantiers souvent très lourds en sauvegarde.

Les tarifs comme indiqués dans la délibération sont validés à l'unanimité par l'ensemble des membres présents et représentés.

- Location de la salle de conférence

Pour la salle de conférence, la réflexion est portée sur le coût occasionné pour Numérian au regard de l'augmentation des fluides et la mobilisation du personnel.

Le tarif actuel comprend la location de salle avec le ménage, l'accès à l'espace convivialité et le café d'accueil. Il est donc proposé de nouveaux tarifs de location :

OPTION 1 :

300 € pour la salle + ménage

OPTION 2

400 € tout compris

Une proposition est faite de valider cette nouvelle tarification et de rajouter une majoration de 50% du montant total pour toute réservation à partir de 18h30.

Cette proposition est validée à l'unanimité par l'ensemble des membres présents et représentés.

3. DÉSIGNATION DE REMPLACEMENTS DE MEMBRES DÉMISSIONNAIRES DU CONSEIL SYNDICAL

- Communauté d'Agglomération ARCHE AGGLO : M. Michel MONTAGNE du collège 2 devient membre titulaire en remplacement de M. Guislain BERNARD.
- Commune de la Commune d'Aubenas : M. VERMORELLE du collège 1 devient titulaire en remplacement de M. Mickaël JEANJEAN.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4. ADHÉSION D'UNE NOUVELLE COLLECTIVITÉ

- Commune de Donzère : Le titulaire est M. Christophe MONT-BLANC, acté le 04 avril 2022 lors du conseil municipal.

Nous passons de 39 délégués à 40 délégués. Le quorum passe dorénavant à 21 personnes.

Cette délibération est validée à l'unanimité.

5. PARTICIPATION DU SYNDICAT MIXTE A LA COTISATION ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES AGENTS

Pour rappel, Numérian dispose de 2 structures : un syndicat mixte et l'EPIC qui dispose d'un contrat de droit privé pour les salariés pris en charge par l'employeur.

Pour une question d'équité sociale, le président rappelle que le souhait de généraliser l'accès à la prise en charge de la complémentaire santé sociale a été évoqué à plusieurs reprises. Le principe en avait déjà été acté lors du précédent conseil syndical.

Il est donc proposé de valider la participation du Syndicat Mixte à la cotisation assurance complémentaire santé des agents à l'instar des dispositions de l'EPIC.

Le comité technique du centre de gestion de l'Ardèche du 07 avril 2022 a validé à l'unanimité la participation du syndicat mixte à la cotisation assurance complémentaire santé des agents.

Cette délibération est donc validée à l'unanimité.

6. APPROBATION DU BUDGET 2022 DE L'EPIC

Rappel des statuts :

« Article 7 –

Le budget de l'Epic est adopté par délibération du Comité de direction avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte (ou avant le 30 avril de l'année de renouvellement de l'organe délibérant).

Le budget adopté est transmis pour approbation au Conseil Syndical du SMI qui fait connaître sa décision dans un délai de 30 jours. En l'absence de décision express dans ce délai, le budget est considéré comme approuvé. »

La présentation du budget de l'EPIC voté par le Conseil d'Administration le 28 mars 2022.

Le budget primitif de l'EPIC est soumis à l'approbation du Conseil Syndical.

- **Le compte de gestion** retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est établi par le Trésorier du Cheylard à la clôture de l'exercice. Il reprend l'ensemble des écritures telles qu'elles ont été prescrites par les membres du Conseil d'Administration et telles qu'elles ont été ordonnées et exécutées.

Le compte de gestion est soumis au vote du Conseil d'Administration qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le résultat de clôture du compte de gestion 2021 pour le budget de l'EPIC Numérian a été voté comme suit :

Pour la section de fonctionnement : 420 220,95€

Pour la section d'investissement : 42 248,91€

Résultat de l'exercice : 462 469,86€

- **Le compte administratif** est soumis pour approbation au Conseil d'Administration qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal.

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice

Le Conseil d'Administration a validé le compte administratif a été acté le 28 mars 2022 comme suit :

Résultat de clôtures de l'exercice

Investissement : 42 248,91€

Fonctionnement : 420 220,95€

Résultat global : 462 469,86€

- **L'affectation des résultats** de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte administratif. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du Conseil d'Administration. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de l'exercice N-2.

L'affectation de résultat décidée par le Conseil d'Administration doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit au « D001 » ou excédent au « R001 ») et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

- **Résultat d'exploitation au 31/12/21 : 420 220,95€**
- **Affectation complémentaire en réserve (1068) : 62 300,01€**
- **Résultat reporté en fonctionnement (002) : 357 920,94€**
- **Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent de 42 248,91€**

- **Le budget primitif** de l'Epic est adopté par délibération du Comité de direction avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte (ou avant le 30 avril de l'année de renouvellement de l'organe délibérant). Le budget adopté est transmis pour approbation au Conseil Syndical du SMI qui fait connaître sa décision dans un délai de 30 jours. En l'absence de décision express dans ce délai, le budget est considéré comme approuvé.

Il a été proposé au Conseil d'Administration du 28 mars 2022 les inscriptions budgétaires suivantes :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Total des dépenses réelles : 2 253 310,92 €

Total des dépenses d'ordre : 178 999,38€

Total des dépenses de fonctionnement : 2 432 310,30€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Total des recettes réelles : 2 074 389,36€

Report de fonctionnement : 357 920,94€

Total des recettes d'ordre : 0,00€

Total des recettes de fonctionnement : 2 432 310,30€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Total des reports : 104 548,92€

Total des dépenses réelles d'investissement (hors opérations) : 478 999,38€

Total des dépenses d'investissement : 583 548,30€

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Total des recettes d'investissement : 362 300,01€

Report d'investissement : 42 248,91€

Total des recettes d'ordre : 178 999,38€

Total des recettes d'investissement : 583 548,30€

Le budget est équilibré en fonctionnement et en investissement en ayant anticipé notamment les recrutements en attente. Nous avons anticipé l'impôt société et prévu d'investir sur les achats de serveurs dernière génération pour le Data Center, et ce, afin de proposer de nouveaux services et d'améliorer les acquis et nos techniques de sauvegarde.

Les membres du conseil syndical adoptent à l'unanimité le budget 2022 de l'EPIC tel qu'il est présenté en séance et a été validé en conseil d'administration le 28 mars 2022.

7. APPEL A PROJET CYBERSECURITE VIA NUMERIAN

ANSSI (l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) propose d'améliorer la protection informatique. Jusqu'alors ces projets étaient destinés aux grosses collectivités. Aujourd'hui il est offert aux petites collectivités de passer par des structures mutualisantes comme Numérian pour avoir enfin l'accès à de vrais solutions de protection quant à leurs activités numériques.

Le président expose que la cybersécurité est devenue un enjeu majeur : « nous traitons environ 40 millions de mails sur la plateforme, nous constatons une augmentation du nombre de virus de 30% et la première attaque des hackers se fait sur les mails. »

L'idée de ce projet est de s'améliorer et de protéger l'informatique des collectivités avec notamment un anti-spam de qualité et une proposition de coffre-fort électronique pour les mots de passe. Nous réfléchissons sur le fait de la composition du pack complet Cybersécurité-Sauvegarde qui sera proposé.

L'appel à projet est à valider avant le mois de juin afin de pouvoir obtenir des subventions au profit des collectivités.

Une réunion d'information et de sensibilisation le 04 Mai est programmée sur une demi-journée avec le délégué régional de l'ANSSI. Des invitations seront distribuées. Il est très important que les collectivités se manifestent pour bénéficier de cette dotation financière.

Il sera présenté sur la Newsletter du mois de mai : le nombre de collectivités sera déterminant pour la réalisation de ce projet.

8. POINT DATACENTER

Dans le cadre du projet DataCenter, une délégation a visité, Jeudi 3 Mars, la société Céleste, spécialisée dans le domaine de la construction sur mesure de DataCenter en mode Container Isotherme modulable. Ce projet va au-delà de nos missions quant à l'hébergement des données publiques. En effet, il s'agit aussi de garantir que notre offre de prestation implique une sécurisation optimale des données des collectivités. Cette nouvelle approche s'inscrit dans une temporalité qui correspond à celui de l'appel à projet de l'État dans le cadre de France Relance.

- Il est prévu de prospecter des fournisseurs afin de finaliser le cahier des charges pour le prochain Datacenter.
- Au-delà de cette solution, il s'agit aussi d'envisager avec anticipation la transformation technique de nos outils numériques.

9. POINTS DIVERS

- M. Jérôme BERNARD fait part de la date du prochain conseil syndical qui aura lieu le Mardi 7 Juin 2022 à 19h00

Le conseil d'administration aura lieu le même jour à 17h30.

Le bureau syndical aura lieu le même jour à 18h15.

Fin de séance 20h